

Jour de carence : pas d'application pendant la semaine et pour les agents les plus vulnérables bénéficiant d'un certificat médical d'isolement délivré par un médecin.

Quand un médecin ou la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) ou une autorité sanitaire demande à un fonctionnaire d'aller se faire tester, avant que l'on sache s'il est malade ou pas, il n'y a pas d'application du jour de carence, cela veut dire qu'il n'y a pas de conséquences financières sur sa rémunération à ce qu'il reste sept jours chez soi à s'isoler.

Par ailleurs, lorsque le télétravail n'est pas possible pour les agents les plus vulnérables présentant un risque élevé de développer une forme grave d'infection du virus (c'est à dire atteint d'une pathologie mentionnées à l'article 2 du décret n°2020-1298 du 29 août 2020), ces derniers sont placés en autorisation spéciale d'absence, sur la base d'un certificat médical d'isolement délivré par un médecin. Le certificat médical d'isolement délivré par un médecin dans ce cas d'espèce ne génère pas non plus application du jour de carence.

WWW.SAFPT.ORG

Libre-Autonomie-Indépendant

Droits

Obligation

Défense

Information